



Communiqué de presse

Interdiction de la consommation de l'eau potable sur la commune de Jonquières

Des analyses réalisées sur le captage public d'eau potable de Jonquières, menées dans le cadre d'un suivi renforcé de la qualité de l'eau distribuée dans la commune, ont montré la présence d'un pesticide, le terbuméton désethyl, à une concentration supérieure à la limite de qualité autorisée par le code de la santé publique (concentrations mesurées de 0,22 microgramme par litre le 18 octobre et 0,13 microgramme par litre le 16 novembre, pour une limite de qualité de 0,10 microgramme par litre).

Il s'agit d'un sous-produit du terbuméton, herbicide utilisé notamment en viticulture et désormais d'utilisation interdite. Le prélèvement effectué au mois de septembre montrait une concentration inférieure à 0,10 µg/L.

L'eau du robinet ne doit donc pas être utilisée pour la boisson, ni incorporée en quantité dans la préparation des aliments (soupe etc...).

Les autres usages sont possibles sans restriction. Cette restriction s'applique jusqu'à ce qu'un nouveau contrôle montre une qualité d'eau conforme. Un nouveau prélèvement sera effectué début décembre. Les résultats seront aussitôt communiqués au public.

Le plan de surveillance renforcé (suivi mensuel) a été mis en place il y a un an suite à des résultats d'analyse montrant des dépassements des concentrations admissibles en terbuméton desethyl. Depuis l'année dernière, de nombreuses réunions ont été organisées afin d'éviter qu'une restriction de la consommation d'eau soit à nouveau nécessaire.

Le Préfet rappelle qu'il a demandé à Monsieur le Maire de Jonquières dès le mois de janvier 2011 de mettre en œuvre le plan d'action suivant :

- à court terme : mise en place d'un traitement temporaire au charbon actif
- à moyen terme : interconnexion avec un réseau public proche
- à long terme : actions afin de retrouver la qualité de la ressource en eau.

Contact presse :

Agence Régionale de Santé :

Stéphanie Garcia : tél 04 13 55 85 70.